

qui peuvent convenir à d'autres personnages. Ainsi les six premières lignes de l'inscription peuvent s'appliquer tout aussi bien à Jacques Cartier qu'à Champlain. Lisez plutôt :

Summo viro,
Jacobus Cartier,
Qui,
Dei hominumque caritate instinctus,
Post multas ac dissitas plagas
Solertiter, intrepide, patienter exploratas

Il n'y a ensuite qu'à faire une légère modification pour gagner une nouvelle ligne :

Hunc portum Quebecum sescentis exantlatis laboribus invenit ;

On peut encore glaner dans les lignes suivantes :

Qui rebus pace.....Præclare gestis

.....

Qui factis.....Scriptis

Nobilissima genti Canadensi

Cum private tum publice prudentiæ edidit documenta ;

Vous ne perdez pas même la beauté finale que vous m'avez fait admirer, le *cursus velox* :

Posteri
Admirationis, observantiæ, pietati- causâ,
Monumentum
Collatis sumptibus
Posuere.

Vous allez trouver ces remarques bien impertinentes ; mais je me reprocherais de ne pas vous les faire en toute simplicité, afin d'éviter plus tard de graves inconvénients.

Le tout humblement soumis,

H.-R. CASGRAIN, Ptre.